

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 09 mars 2015, à compter de 19 h 30 à la salle du conseil municipal au 125, 12^e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame, Messieurs:
Gilbert Pilote, maire
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard, conseillère
Mario Lachaine, conseiller
Georges Piché, conseiller
Mario Léonard, conseiller
Yvon Forget, conseiller
et
Normand Bélanger, directeur général

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est constaté, Monsieur le maire déclare l'assemblée ouverte.

2015-03-043

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver l'ordre du jour en modifiant et ajoutant certains sujets comme suit :

1. Le point 19 sera traité après le point 5 – comptes à payer et tous les autres sujets seront alors décalés.
2. Retrait du point 11, en attente de plus d'informations.
3. ajout au Varia 1) modification à la résolution 2014-12-347 adoption du règlement 23-19

ADOPTÉE

2015-03-044

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 09 février 2015

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue 09 février 2015, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver le procès-verbal de la séance du 09 février 2015 du conseil municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2015, afin de transférer les sommes suivantes :

TRANSFERT BUDGÉTAIRE 2015-01

POSTE	# COMPTE	DT	CT
Administration			
Fournitures de bureau	02-110-00-670-00		244.00
Services administration et informatiques	02-110-00-414-00	244.00	
Assurances générales	02-130-10-421-00		4249.00
Urbanisme			
Assurances générales	02-610-00-421-00	2380.00	
Incendie			
Fournitures de bureau	02-220-00-670-00		30.00
Services adm. Et informatiques	02-220-00-414-00	30.00	
Fournitures de bureau	02-220-00-670-00		1.00
Services administration et informatiques	02-220-00-414-00	1.00	
Assurances générales	02-220-00-421-00		1000.00
Assurances générales	02-220-00-421-00		478.00
Immatriculations	02-220-00-455-00		220.00
Loisirs			
Pièces et accessoires bibliothèque	02-702-30-640-00		328.00
Cotisation bibliothèque	02-702-30-494-00	328.00	
Fournitures de bureau adm. Centre	02-701-10-670-00		130.00
Ent./Réparation équipements bureau	02-701-10-527-00	130.00	
Vêtements, chaussures et fournitures	02-701-30-650-00		50.00
Vêtements, chaussures et fournitures	02-701-40-650-00	50.00	
Pièces et acc. Patinoire extérieure	02-701-40-640-00		25.00
Vêtements, chaussures et fournitures	02-701-40-650-00	25.00	
Fournitures de bureau	02-702-30-670-00		30.00
Services adm. Et informatiques	02-702-30-414-00	30.00	
Fournitures de bureau	02-702-30-670-00		1.00
Services administration et informatiques	02-702-30-414-00	1.00	
Assurances générales	02-701-20-421-00		2000.00
Assurances générales	02-701-51-421-00	171.00	
Assurances générales	02-702-30-421-00	1586.00	
Assurances générales	02-701-20-421-00		197.00
Assurances générales	02-701-40-421-00	197.00	
Immatriculations	02-701-40-455-00	257.00	
Travaux publics			
Ent./Réparation infra voirie	02-322-00-521-00		500.00
Téléphone, radio FM voirie	02-322-00-331-00	500.00	
Assurances générales	02-322-00-425-00	2146.00	
Assurances générales	02-322-00-425-00	1000.00	
Immatriculations	02-322-00-455-00	441.00	
Hygiène du milieu			
Assurances générales	02-412-00-421-00		2705.00

Assurances générales	02-414-00-421-00	2297.00	
Élus			
Assurances générales	02-110-00-421-00	374.00	
	GRAND TOTAL	12 188.00 \$	12 188.00 \$

ADOPTÉE

2015-03-046

**COMPTES À PAYER
LISTE DÉPOSÉE AU 28 FÉVRIER 2015**

Chaque membre du conseil ayant reçu une liste pour acceptation des comptes à payer, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 28 février à savoir :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	293 452.31\$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT.....	0\$
AUTRES DÉPENSES	42,917.09\$
AUTRES DÉPENSES (2014)	346.36\$
TOTAL DU MOIS.....	336,715.76\$

et d'entériner le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE

DEMANDE D'ÉTUDE DE REGROUPEMENT

Il a été décidé par les membres du conseil qu'un comité formé d'élus et de citoyens serait formé afin de convenir ou non à une demande d'étude de regroupement.

Ledit comité devra débiter dans plus ou moins un mois pour donner son rapport le ou vers le mois de juillet 2015.

Toute personne désirant faire partie de ce comité devra l'indiquer à l'administration municipale.

2015-03-047

SUBVENTION CHAMBRE DE COMMERCE DE FERME-NEUVE

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

Que le directeur général soit autorisé de verser la contribution annuelle de 20,000 \$ à la Chambre de Commerce de Ferme-Neuve en deux (2) versements le 15 mars et le 15 juin 2015 et une

subvention de 15,000 \$ dans le cadre de leur programme de relance économique pour l'année 2015.

Que ces sommes soient prises à même le budget 2015 au poste # 02-629-00-971-07 Contribution chambre de Commerce de Ferme-Neuve et au poste # 02-621-00-971-01 Promotion relance économique.

ADOPTÉE

2015-03-048 COMMANDITE TOURNOI DE GOLF ECOLE POLYVALENTE ST-JOSEPH

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

Que le directeur général soit autorisé à verser une commandite de 100 \$ à l'École polyvalente St-Joseph de Mont-Laurier dans le cadre d'un tournoi de golf dans le but d'amasser des fonds pour un stage communautaire Cuba 2016.

Que cette somme soit prise à même le budget des organismes à but non lucratif (# 02-629-00-971-01).

ADOPTÉE

2015-03-049 REMBOURSEMENT DE TAXES 2012-2014

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à rembourser la somme de 924.95 \$ plus les intérêts de 124,47 \$ pour un total de 1,049.42 \$ applicables aux années 2012, 2013 et 2014 (soit 453.45 \$ en taxe d'eau et 471.50 \$ en taxe d'ordure) payables à la succession Albertine Poudrier pour le dossier contribuable du matricule 8573 77 7573 à la suite d'une vérification et correction dudit dossier pour les années 2012-2013 et 2014.

ADOPTÉE

2015-03-050 RENOUELEMENT DES ASSURANCES MUNICIPALES 2015-2016

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à payer le montant de 66,334.00 \$ taxes incluses pour le renouvellement des assurances de la Municipalité de Ferme-Neuve au Groupe Ultima inc. pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

ADOPTÉE

2015-03-051

ANNULATION DE FACTURES POUR MAUVAISE CRÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à annuler les factures suivantes (capital et intérêts) comme mauvaise créance :

Municipalité de Mont-Saint-Michel : pinces de désincarcération
1,830.47 \$

Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac : pinces de désincarcération
2,302.97 \$

CPE Ferme-Neuve : frais de photocopies
12.51 \$

Windigo S.E.C : dossier fibre optique
262.28 \$

ADOPTÉE

2015-03-052

PERMANENCE DE M. MICHEL DESLAURIERS, DIRECTEUR AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Deslauriers a été engagé au mois de juin 2014 selon la résolution 2014-05-141;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci avait une période de probation de six (6) mois à effectuer ;

CONSIDÉRANT QUE cette période de probation s'est très bien effectuée selon le rapport du directeur général adressé au conseil municipal le 25 février 2015 ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

Que Monsieur Michel Deslauriers soit confirmé dans son poste de directeur des travaux publics à la municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

DÉPÔT AU CONSEIL MUNICIPAL DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DU PARC RÉGIONAL DE LA MONTAGNE DU DIABLE

Il y a dépôt des prévisions budgétaires 2015 et des tendances 2016 à 2018 du Parc Régional de la Montagne du Diable.

- 2015-03-053 APPROBATION D'EMPRUNT PARC RÉGIONAL DE LA MONTAGNE DU DIABLE**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,
- Que le conseil municipal de Ferme-Neuve confirme au Parc Régional de la Montagne du Diable qu'il est bien au courant des démarches d'emprunt de celui-ci au montant de 325,000 \$ pour le développement de la phase I du parc.
- ADOPTÉE
-
- 2015-03-054 AGRANDISSEMENT DU PARC RÉGIONAL / MRC D'ANTOINE-LABELLE**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,
- Que la municipalité demande à la MRC d'Antoine-Labelle que celle-ci accepte et autorise l'agrandissement et l'éclatement du Parc Régional de la Montagne du Diable pour les secteurs suivant :
Le lac Borcaman, la Baie du Diable et la Baie du Windigo.
- ADOPTÉE
-
- 2015-03-055 SUBVENTION AU PARC REGIONAL DE LA MONTAGNE DU DIABLE**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,
- Que le directeur général soit autorisé à verser la somme de 10, 000 \$ au Parc Régional de la Montagne du Diable, à titre d'aide dans le cadre de leur programme de développement économique.
- Que cette somme soit prise à même le budget 2015 aux postes # 02-621-00-971-01 Promotion relance économique, # 02-621-00-971-00 Subvention développement économique et # 02-629-00-971-07 Contribution Ch. De Commerce de Ferme-Neuve.
- ADOPTÉE
-
- 2015-03-056 AVANCE 2015 À L'OFFICE MUNICIPALE D'HABITATION DE FERME-NEUVE**
- Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,
- QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve autorise le directeur général à verser une avance de 8,251.00 \$ au conseil d'administration de l'OMH de Ferme-Neuve pour l'année 2015.
- Que cette somme soit prise à même le budget 2015 au poste budgétaire # 02-520-00-963-00.
- ADOPTÉE

2015-03-057

PROJET DE RURALITÉ 2015

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal entérine la signature de Monsieur Gilbert Pilote pour le projet de mise en valeur d'un jardin communautaire daté du 24 février déposé à la MRCAL, dans le cadre du Programme de la ruralité pour la Municipalité de Ferme-Neuve 2015.

QUE la municipalité confirme sa participation à la hauteur de la dépense de 26,150 \$ répartie en temps, échange de services et monétaire.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

2015-03-058

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR UNE SCÈNE EXTÉRIEURE AU TERRAIN DE BALLE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve accepte l'offre de services de Gestion Stéphane Bouchard, inc. pour la conception d'une scène extérieure au terrain de balle de la municipalité de Ferme-Neuve telle que décrite dans sa correspondance du 17 février 2015.

QUE le directeur général soit autorisé à signer l'offre de services pour les services d'ingénierie et d'architecture, et que la somme de 5 750.00 \$ + les taxes applicables soit puisée à même le compte réservé à cette fin.

ADOPTÉE

2015-03-059

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE BAIL DE LOCATION DE LA SALLE DU CSBL

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Gilbert Pilote, maire et Monsieur Normand Bélanger, directeur général à signer au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve le bail à intervenir entre le Comité des Fêtes de Ferme-Neuve inc. et la municipalité, pour la location de 4,140 pieds carrés pour le bar et autres activités au centre sportif Ben-Leduc pour une durée de 4 ans, soit du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2019 au coût de 3 500\$ par année plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2015-03-060

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA LOCATION DU PRO-SHOP DU CSB-L

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise, Monsieur Gilbert Pilote, maire et Monsieur Normand Bélanger, directeur général à signer au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve le bail à intervenir entre Frédéric Millaire, Andrée-Claude Lachaine de la Boutique La-Mi Sports, et la municipalité, pour la location de la boutique de pro-shop du centre sportif Ben-Leduc pour une durée de 3 ans, soit du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2018 au coût de 750 \$ par année plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

015-03-061

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR MADAME HENRIETTE CARRIÈRE, AU 35, 13^E RUE, CADASTRE DU VILLAGE DE FERME-NEUVE, ZONE RES-11

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Madame Henriette Carrière et invite la population à se prononcer;

Le directeur général fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin de

1) permettre l'empiètement du garage attenant à la résidence, car son mur Est, est situé à 1.94 mètre et l'autre coin situé à 1.88 mètre au lieu de 2 mètres prescrits à la marge de recul latérale.

2) Permettre l'empiètement de la remise mesurant 3.47 mètres par 2.84 mètres, car son mur Est, est situé à 0.96 mètre et l'autre coin est situé à 0.97 mètre au lieu de 1 mètre prescrit à la marge de recul latérale.

3) Permettre l'empiètement de la remise mesurant 4.95 mètres par 3.73 mètres, car son mur Sud, est situé à 0.94 mètre et l'autre coin est situé à 0.92 mètre au lieu de 1 mètre prescrit sur la marge de recul arrière.

4) Permettre l'empiètement de la serre de polythène, car son mur EST, est situé à 0.65 mètre et l'autre coin est situé à 0.70 mètre au lieu de 1 mètre prescrit sur la marge de recul latérale, et que le mur SUD, est situé à 0.44 mètre et l'autre coin est situé à 0.51 mètre au lieu de 1 mètre prescrit à la marge de recul arrière, cette dernière est également située à 0.72 mètre au lieu de 1.5 mètre prescrit comme distance entre deux bâtiments.

Le tout tel que spécifié au règlement no. 23 relatif au zonage pour la zone RES-11.

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve, portant le numéro 32;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 18 février 2015, portant le numéro CCU-124-02-15;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la demande de dérogation mineure présentée par Madame Henriette Carrière afin de permettre

- 1) permettre l'empiètement du garage adossé à la résidence, car son mur Est, est situé à 1.94 mètre et l'autre coin situé à 1.88 mètre au lieu de 2 mètres prescrit à la marge de recul latérale.
- 2) Permettre l'empiètement de la remise mesurant 3.47 mètres par 2.84 mètres, car son mur Est, est situé à 0.96 mètre et l'autre coin est situé à 0.97 mètre au lieu de 1 mètre prescrit à la marge de recul latérale.
- 3) Permettre l'empiètement de la remise mesurant 4.95 mètres par 3.73 mètres, car son mur Sud, est situé à 0.94 mètre et l'autre coin est situé à 0.92 mètre au lieu de 1 mètre prescrit sur la marge de recul arrière.
- 4) Permettre l'empiètement de la serre de polythène, car son mur EST, est situé à 0.65 mètre et l'autre coin est situé à 0.70 mètre au lieu de 1 mètre prescrit sur la marge de recul latérale, et que le mur SUD, est situé à 0.44 mètre et l'autre coin est situé à 0.51 mètre au lieu de 1 mètre prescrit à la marge de recul arrière, cette dernière est également située à 0.72 mètre au lieu de 1.5 mètre prescrit comme distance entre deux bâtiments le tout pour le 35, 13^e Rue à Ferme-Neuve, portant les numéros de lot 158-5, au cadastre du Village de Ferme-Neuve, au cadastre officiel du Québec, zone RES-11.

ADOPTÉE

2015-03-062

RÉMUNÉRATION MEMBRE DU COMITÉ LOCAL DU PATRIMOINE ET DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve rémunère à compter janvier 2015 les membres non élus municipaux du comité consultatif d'urbanisme et du comité local du patrimoine lorsqu'ils assistent à leur réunion convoquée par l'inspectrice des bâtiments de la municipalité comme suit :

Lors d'une présence simple à l'un ou l'autre des deux (2) comités le montant de 25\$ pour leur présence à la réunion leur sera versé, Et lorsque l'une ou l'autre des réunions est suivie d'un deuxième comité différent du premier, un montant additionnel de 10\$ leur sera versé en sus, pour un total de 35\$.

ADOPTÉE

2015-03-063

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉFECTION DE CHEMIN

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve accepte l'offre de services de M. Richard Dufour ing., du Groupe RDC pour la réfection du Rang 3 et de la Montée Leblanc, du Chemin du Lac des Journalistes jusqu'au Parc Régional de la Montagne du Diable totalisant 7 km sur le territoire de la municipalité de Ferme-Neuve telle que décrite dans sa correspondance du 8 février 2015.

QUE le directeur général soit autorisé à signer l'offre de services pour les services d'ingénierie, et que la somme de 5 500.00 \$ + les taxes applicables

QU'un transfert budgétaire est nécessaire du compte # 02 02-322-00-521-02 au poste budgétaire # 02-322-00-411-00 la somme de 1,400 \$ et que la dépense soit puisée à même le poste budgétaire 02-322-00-411-00 Services scientifiques voirie.

ADOPTÉE

2015-03-064

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 113-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 113 RELATIF À LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 113-7 modifiant le règlement numéro 113, relatif à la circulation et le stationnement de la Municipalité de Ferme-Neuve soit adopté.

ADOPTÉE

2015-03-065

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS PROGRAMME TECQ PHASES 2 ET 3 (PI)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve accepte l'offre de services de N. Sigouin Infra-conseils, pour la phase 2 de la mise à jour du plan d'intervention et de la phase 3 pour la compilation des données et rédaction du plan d'intervention pour municipalité de Ferme-Neuve telle que décrite dans sa correspondance du 10 novembre 2014.

QUE le directeur général soit autorisé à signer l'offre de services pour les services d'ingénierie, et que la somme de 2 700 \$ + les taxes applicables pour la phase 2, et la somme de 9 975 \$ + les taxes applicables pour la phase 3, soient prise à même le compte TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE

2015-03-066

APPEL D'OFFRES LOCATION DE NIVELEUSE AVEC OPÉRATEUR (FN 15-V-02)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise le directeur des travaux publics à procéder par voie d'invitation pour la soumission de location de niveleuse avec opérateur pour la saison 2015 avec une année d'option.

Que les deux entreprises suivantes soient invitées :

Les Entreprises J.M.P. Ltée

Jean-Marie Sanche

ADOPTÉE

2015-03-067

ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT DE CHEMIN (FN 15-V-05)

Attendu que le directeur des travaux publics a fait appel à deux (2) entreprises pour obtenir un prix d'achat pour un broyeur d'accotement;

Attendu que les offres obtenues sont les suivantes :

Agricole Ferme-Neuve	11,990.00 \$
J.-René Lafond Inc.	13 600.00 \$

En Conséquence

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve accepte l'offre de « Agricole Ferme-Neuve » pour l'acquisition d'un broyeur d'accotement de 2 mètres de largeur pour les besoins du service des travaux publics de la municipalité de Ferme-Neuve telle que décrite dans sa proposition du 3 mars 2015, au coût de 11,990.00 \$ plus les taxes applicables et ce tel que recommandé par le directeur des travaux publics dans son rapport du 4 mars 2015.

QUE cette dépense soit prise à même le budget d'immobilisation prévu à cet effet.

ADOPTÉE

2015-03-068

ACHAT D'ABAT POUSSIÈRE (FN 15-V-03)

Attendu que le directeur des travaux publics a fait appel à deux (2) entreprises pour obtenir un prix d'achat d'abat poussière pour la saison 2015;

Attendu que les offres obtenues sont les suivantes :

Sel Warwick	587.00 \$ / le ballot
Sel Warwick	12.95 \$ / la poche de 20 kg
Somavrac Inc.	535.00 \$ / le ballot
Somavrac Inc.	11.60 \$ / la poche de 20 kg

En Conséquence

Il est proposé par Madame la conseillère, Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve accepte l'offre de « Somavrac inc. » pour l'acquisition de ballot de 1000 kg et de sacs d'abats poussière de 20 kg pour les besoins du service des travaux publics de la municipalité de Ferme-Neuve telle que décrite dans sa proposition du 26 février 2015, au coût de 19,455.08 \$ plus les taxes applicables et ce tel que recommandé par le directeur des travaux publics dans son rapport du 3 mars 2015.

QUE cette dépense soit prise à même le budget d'opération prévu à cet effet.

ADOPTÉE

2015-03-069

**MODIFICATION À LA RÉOLUTION 2014-12-347
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 23-19**

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la résolution adoptée le 8 décembre 2014 et portant le numéro 2014-12-347 soit modifiée et qu'elle se lise dorénavant comme suit :

« **QUE** le règlement portant le numéro 23-19 visant la modification du règlement numéro 23 relatif au zonage de la Municipalité de Ferme-Neuve soit accepté tel que déposé. »

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent,

2015-03-070

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller, Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de clore l'assemblée à 21h10.

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE,
Maire

NORMAND BÉLANGER,
Directeur général